

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot (à partir de 21h15), Mireille Ramos, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h45), Yann Ombrello (jusqu'à 22h00), Alexis Foret, Jean-Christophe Péral, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Agnès Foucher	pouvoir à Louis Dutey
Frédéric Henriot (jusqu'à 21h15)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Michèle Viala
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h45)	pouvoir à Joël Eymard
Yann Ombrello (à partir de 22h00)	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Claudie Mory	pouvoir à David Saussol
José Goncalves	pouvoir à David Ros
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez
Benjamin Lucas-Leclin	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux

Absents :

Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24 à 21h15 – 25 à 21h45 – 24 à 22h00
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Ariane Wachthausen est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2011

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
3-nov.	11-213	Convention avec la société MFK TRANSPORT – GARAGE des 3J pour la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif le tarif fixé par décret s'effectuera tel qu'il suit 91,50 € pour l'enlèvement, 4,60 € par jour de gardiennage, 30,00 € pour l'expertise des véhicules légers - la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable au maximum quatre fois
25-oct.	11-214	Adoption du marché n°2011-29 avec la société ICE EVENTS, relatif à la location et l'installation d'une patinoire synthétique pour "Orsay sous les sapins", du 10 au 25 décembre 2011 et pour un montant de 24 999,99 €
8-nov.	11-215	Adoption d'un avenant n°1 au marché n°09-93 avec la société Marcel VILLETTE - Lot n° 2 : espaces sportifs et accompagnements - remplacement du revêtement existant par un revêtement synthétique du terrain stabilisé de football et de la piste d'athlétisme, cette modification diminuant les prestations forfaitaires dues au titre du marché - montant du marché initial 209 300,00€ nouveau montant du marché 194 300,00 €
8-nov.	11-216	Adoption d'un avenant n°1 au marché n°2011-28 avec la société REBILLON SCHMIT PREVOT, relatif à la reprise des concessions échues au cimetière communal d'Orsay, prolongation du délai d'exécution des travaux sans incidence financière - la fin contractuelle du marché prévue au 4 novembre 2011 est ainsi reportée au 9 décembre 2011
10-nov.	11-217	Convention passée avec le CNFPT, relative à une formation sur le thème "travailler en équipe", pour un groupe de huit agents des crèches, les 3 et 4 novembre 2011, pour un montant de 1 320 €
10-nov.	11-218	Convention passée avec le CNFPT, relative à une formation sur le thème "gestion de l'agressivité chez l'enfant de 3 à 6 ans", les 23, 30 novembre et le 7 décembre 2011, pour un groupe de 10 agents municipaux des écoles maternelles, pour un montant de 1 980 €
23-nov.	11-219	Protocole relatif à l'exploitation de l'application Vitrail avec les Aéroports de Paris, afin d'informer les habitants d'orsay et notamment ceux du quartier de mondétour des nuisances aériennes - Cet engagement ne présente aucune incidence financière pour la commune
22-nov.	11-220	Adoption du marché n°2011-27 avec la société SCE (Aménagement et Environnement), concernant l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, pour un montant forfaitaire de 147 800€ HT
28-nov.	11-221	Marché n°2011-34 relatif à la fourniture de papiers vierges, de papiers à logo et de cartes de courtoisie : marché infructueux - aucune offre n'a été remise pour ce lot

1-déc.	11-222	Création d'une régie de recettes saisonnière dénommée "Patinoire Orsay sous les sapins", auprès de la Coordination événementielle, afin d'encaisser les produits relatifs à la location des patins, du 1er au 31 décembre de chaque année, le montant maximum de l'encaisse est fixé à 1000 €
28-nov.	11-223	Convention de mise à disposition à titre gracieux, d'un chalet en bois au profit de M. Guizier, forain, pour la vente de produits gourmands, du 10 au 25 décembre dans le cadre de l'animation "Orsay sous les Sapins" - la commune prendra en charge les frais d'électricité
28-nov.	11-224	Convention de mise à disposition à titre gracieux, d'un chalet en bois au profit de l'association des commerçants d'Orsay "COMM'ORSAY", pour la vente de boissons, du 10 au 25 décembre 2011, la commune prendra en charge les frais d'électricité
28-nov.	11-225	Convention de mise à disposition gratuite de trois chalets en bois, au profit de la commune de Villebon-sur-Yvette. Dans le cadre des festivités "Orsay sous les Sapins" du 10 au 25 décembre 2011 et "Villebon à la montagne" les 14 et 15 janvier 2012, les deux communes souhaitent mutualiser leurs moyens matériels et humains pour la bonne réalisation des opérations de montage et de démontage
28-nov.	11-226	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit du CAO section Tir à l'arc, les 10 et 11 décembre 2011
1-déc.	11-227	Clôture de la régie de recettes auprès du service des sports à compter du 1er décembre 2011
1-déc.	11-228	Tarifcation de la location des patins pour la régie saisonnière dénommée "Patinoire Orsay sous les sapins" auprès de la Coordination événementielle, le tarif de la location est fixé à 2 € sur toute la période des festivités à l'exception de deux créneaux spéciaux où la location sera fixée à 1 €, les 10 et 17 décembre respectivement de 17h00 à 21h00 et de 19h00 à 22h00
1-déc.	11-229	Souscription d'un emprunt de 600 000 € à taux fixe de 4,68%, sur une durée de quinze ans auprès du crédit agricole, sur le budget communal pour le financement des investissements nouveaux 2011

2011-102 – INTERCOMMUNALITE - ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE MESURE D'ONDES ELECTROMAGNETIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 voix contre (Mme Aubry, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin), 3 abstentions (Mme Parvez, M. Aumette, M. Charlin) :

- **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et les communes d'Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, annexé à la présente délibération, précisant le rôle de chacune des parties dans la procédure du marché pour la réalisation de mesure d'ondes électromagnétiques.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment, à signer et exécuter le marché correspondant.

2011-103 – INTERCOMMUNALITE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE MESURE D'ONDES ELECTROMAGNETIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

Après appel de candidatures, et sollicitation d'un scrutin à bulletin secret,

Le Conseil municipal, désigne un membre titulaire et un membre suppléant de la commission d'appel d'offres de la commune :

- o M. Dormont : 25 voix (membre titulaire)
- o Mme Parvez : 6 voix (membre titulaire)

- o Mme Digard : 31 voix (membre suppléant)

M. Dormont délégué titulaire et Mme Digard déléguée suppléante sont désignés pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la réalisation de mesures d'ondes magnétiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay.

2011-104 – PERSONNEL COMMUNAL - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Approuve** le règlement intérieur des services.

2011-105 – FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2 – COMMUNE

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre (M. Péral, Mme Parvez, Mme Aubry, M. Charlin, M. Aumette, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Approuve** la décision modificative n°2 du budget ville 2011.

2011-106 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 6 voix contre (M. Aumette, M. Charlin, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez, Mme Aubry) :

- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif 2012 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif 2012 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Vote** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2012 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 24 579 195 €
 - section d'investissement 12 680 441 €

- **Section de fonctionnement**

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitres	BP 2012	Chapitres	BP 2012
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 828 792 €	002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	- €
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 036 517 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	190 000 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	72 000 €	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	179 500 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 862 446 €	70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 391 532 €
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	572 500 €	73 IMPOTS ET TAXES	16 180 440 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 717 290 €	74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 819 476 €
66 CHARGES FINANCIERES	1 469 650 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	354 000 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000 €	76 PRODUITS FINANCIERS	219 847 €
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	- €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 700 €
		78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	209 700 €
Total Dépenses	24 579 195 €	Total Recettes	24 579 195 €

- **Section d'investissement**

Chapitres	BP 2012	Chapitres	BP 2012
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	- €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 862 446 €
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	179 500 €	024 PRODUIT DES CESSIONS	- €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 000 000 €	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	572 500 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 173 300 €	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 000 000 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	715 000 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 641 €	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	737 000 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 210 000 €	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 302 000 €
		27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	491 495 €
Total Dépenses	12 680 441 €	Total Recettes	12 680 441 €

2011-107 – FINANCES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2012

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Delamoye) :

- **Vote** la subvention communale allouée au **Club Athlétique d'Orsay** (CAO), pour un montant de 142 000 €.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Viala) :

- **Vote** la subvention communale allouée à **l'Association de Randonnée et Plein Air d'Orsay** (ARPO), pour un montant de 250 €.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux), 1 membre ne participant pas au vote (M. Missenard) :

- **Vote** la subvention communale allouée au **Foyer Socio Educatif du Lycée Blaise Pascal d'Orsay** (FSEL), pour un montant de 500 €.

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme De Moreira, M. Péral, M. Charlin) :

- **Vote** la subvention communale allouée au **Groupeement Indépendant des Parents d'élèves d'Orsay** (GIPO), pour un montant de 120 €.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin) :

- **Vote** la subvention communale allouée aux **Fédérations des Parents d'élèves d'Orsay** :
 - FCPE Collège Alain Fournier pour un montant de 60 €
 - FCPE Ecole de Mondétour pour un montant de 120 €
 - FCPE Ecoles du Centre pour un montant de 120 €
 - FCPE Lycée Blaise Pascal pour un montant de 60 €
 - PEEP Lycée Blaise Pascal pour un montant de 60 €
 - PEEP Secteur Fleming Centre Mondétour pour un montant de 180 €

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin) :

- **Vote** la subvention communale allouée à l'Association **des Entreprises de la Zone d'activités de Courtabœuf** (ADEZAC), pour un montant de 110 €.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux), 1 membre ne participant pas au vote (M. Henriot) :

- **Vote** la subvention communale allouée au **Comité de Jumelage**, pour un montant de 3500 €.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Vote** les subventions communales allouées aux associations et organismes.
- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations : 668 175 €
 Subventions non encore affectées : 63 225 €
Sous-total :..... **731 400 €**
 Subvention au CCAS :..... 497 000 €
TOTAL SUBVENTIONS :.....**1 228 400 €**

2011-108 – FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 2003 à 2007 telles qu'elles figurent dans l'annexe n°1 jointe à la présente, pour un montant de 16 291,15 €.
- **Précise** que compte tenu des crédits inscrits au budget au compte 654 à hauteur de 5 000 €, seules seront mandatées les créances irrécouvrables présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant de 4 971,79 €.

ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES				
BUDGET PRINCIPAL				
N°S TITRES	ANNEE 2003	ANNEE 2004	ANNEE 2005	TOTAL DU
263	20,03 €			20,03 €
1173	438,31 €			438,31 €
1389	339,07 €			339,07 €
1676	168,12 €			168,12 €
1841	173,67 €			173,67 €
1970	173,67 €			173,67 €
2181	115,78 €			115,78 €
2351	513,95 €			513,95 €
2365	124,60 €			124,60 €
54		165,40 €		165,40 €
174		173,67 €		173,67 €
294		173,67 €		173,67 €
470		154,49 €		154,49 €
648		132,32 €		132,32 €
971		173,67 €		173,67 €
1132		57,89 €		57,89 €
2382		66,48 €		66,48 €
224			422,32 €	422,32 €
500			203,55 €	203,55 €
1224			4,23 €	4,23 €
1618			265,04 €	265,04 €
2025			21,76 €	21,76 €
2078			778,38 €	778,38 €
2125			37,80 €	37,80 €
2160			73,92 €	73,92 €
TOTAUX	2 067,20 €	1 097,59 €	1 807,00 €	4 971,79 €

2011-109 – FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 2009 à 2010 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant de 0,70 €.
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget 2011 de la commune, sous l'imputation 654.

ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES			
BUDGET ASSAINISSEMENT			
N°S TITRES	ANNEE 2009	ANNEE 2010	TOTAL
			DU
41	0,06		0,06 €
25		0,64	0,64 €
TOTAUX	0,06 €	0,64 €	0,70 €

2011-110 – FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2011

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 voix contre (Mme Thomas-Collombier, M. Charlin, M. Saussol), 1 abstention (M. Péral) :

- **Décide** de verser au Trésorier municipal, M. Pierre AUGÉ, au titre de l'année 2011, une indemnité de conseil au taux maximal de 100% soit 3 717,50 euros, correspondant à la confection des documents budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

2011-111 – FINANCES - VERSEMENT D'INDEMNITES D'AIDE TECHNIQUE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le montant de l'indemnité d'aide technique allouée aux agents de la direction des services fiscaux de l'Essonne au titre de l'année 2011, arrêté à 155 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette indemnité aux agents concernés.

2011-112 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DU PLAN ARCHANGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à solliciter auprès du conseil général le bénéfice d'une subvention pour le financement de ces travaux.
- **Dit** que les subventions à percevoir seront imputées au chapitre 13.

2011-113 – FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2012 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2012 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES SERVICE ASSAINISSEMENT	BUDGET 2011	¼ CREDITS
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	338 000,00 €	84 500,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	438 000,00 €	109 500,00 €

2011-114 – PETITE ENFANCE - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin), 3 abstentions (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry) :

- **Autorise** le Maire à demander le renouvellement d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et de signer tous les documents s'y référant.

2011-115 – URBANISME - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AK 466 SITUEE 2A RUE RACINE A ORSAY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mme Aubry, Mme Parvez, M. Lucas-Leclin), 2 membres ne participant pas au vote (M. Charlin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Décide** de la cession de cette parcelle au promoteur immobilier présentant la meilleure offre.
- **Autorise** le maire à signer la promesse de vente et l'acte à venir pour un montant au moins équivalent au coût de l'acquisition, augmenté des intérêts courus jusqu'à cette cession et du coût de reconstitution du parking et du skate parc.
- **Précise** que 50% de la plus-value dégagée lors cette vente sera versée à l'Etat.
- **Précise** que tout acte de mutation, de promesse de mutation, de cession de parts ou de promesse de cession de parts ainsi que tout document afférent sera communiqué à l'Etat dans les 15 jours suivant la signature.

2011-116 – URBANISME - PROJET DE CREATION D'UNE MAISON FUNERAIRE PROVISOIRE RUE LOUISE WEISS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, Mme Parvez), 1 abstention (M. Charlin) :

- **Donne** un avis favorable au projet de création d'une maison funéraire provisoire sur le parking public rue Louise Weiss à Orsay.
- **Précise** que le maire prendra les actes nécessaires subséquents.
- **Précise** que les recettes afférentes à la redevance d'occupation du domaine public seront inscrites au budget communal section fonctionnement.

2011-117 – URBANISME - COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N°2011-81 DU 28 SEPTEMBRE 2011 EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Complète** la délibération n°2011-81 du 28 septembre 2011 en précisant que la délibération est valable pour une durée d'un an, conformément à la loi.
- **Précise** que les autres dispositions issues de la délibération n°2011-81 demeurent inchangées.
- **Précise** que la présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme en Essonne au plus tard le premier jour du deuxième mois suivant son adoption.

2011-118 – URBANISME - REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 voix contre (M. Charlin, Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez) 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Reconnaît** la nécessité de lancer une procédure d'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité.
- **Abroge** la délibération n°2011-59 du 29 juin 2011 relative à la modification de la réglementation spéciale de la publicité des pré-enseignes et des enseignes de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches y afférent.
- **Précise** que la procédure d'élaboration fera l'objet d'une large concertation dont les modalités seront les suivantes :
 - Publication dans la presse locale ;
 - Information de la population sur les supports municipaux ;
 - Mise à disposition du public d'un registre tout au long de la procédure ;
 - Présentation aux Conseils de quartier ;
 - Réunions de travail avec les professionnels et associations ;
 - Réunion d'un groupe projet regroupant des élus municipaux, les associations et professionnels concertés et les personnes publiques associées ;
 - Consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages ;
 - Mise à l'enquête publique du projet.

2011-119 – CULTURE - SUBVENTION VERSEE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, M. Lucas-Leclin), 1 abstention (Mme Aubry) :

- **Décide** le versement d'une subvention pour les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la MJC par la Commune d'Orsay, pour un montant de 118 606 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 de la Commune.

2011-120 – CULTURE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI – TARIFS 2012

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin), 2 abstentions (Mme Aubry, M. Foret) :

- **Approuve** les tarifs des salles de cinéma Jacques Tati applicables aux usagers pour l'année 2012.

2011-121 – JEUNESSE - REVISION DES INTITULES DES TARIFS ET NOUVELLE TARIFICATION MULTIMEDIA

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 3 abstentions (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Précise** que pour les familles Orcéennes, ou familles de commerçants et d'artisans d'Orsay le calcul du quotient familial s'effectuera comme suit :
 - ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2300€) les familles paient le tarif maximum.
 - ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre les bornes, application de la formule :
 - ✓ $\text{Tarif} = \text{Tarif minimum} + \text{taux de progressivité} \times (\text{quotient de la famille concernée} - \text{quotient familial minimum})$
 - ✓ $\text{Taux de progressivité} = (\text{tarif maximum} - \text{tarif minimum}) / (\text{quotient familial maximum} - \text{quotient familial minimum})$
 - ✓ Le tarif minimum par unité à 0,61€ et le tarif maximum par unité à 3,16€
 - ✓ Pour les familles non Orcéennes un tarif extérieur par unité unique à 3,20€.
- **Fixe** la répartition des activités en 4 catégories et le nombre d'unités à payer par catégorie d'activité, comme suit :

Catégorie	USJ	Intitulé
N°1	1	Activité sur la commune
		<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Soirée à thème au Pass'âge • Cinéma Jacques Tati • Après-midi grand Jeux avec goûter • Sortie sur la commune • Spectacles communes voisines (MJC, centres culturels, salles environnantes...)
N°2	3	Activité spécifique sur la commune
		<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Après-midi et Soirée à thème / actions avec goûter • Ateliers cuisine • Ateliers numériques, multimédias • Grand jeux avec des contraintes techniques importantes du type : « Fort boyard » • Activités nécessitant un encadrement spécifique du type : « pêche »
N°3	4	Activité ou sortie spécifique extérieure à la commune
		<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Jorkyball • Bowling et Paint-ball • Activités sportives type : canoë, équitation, quad... • Ateliers au Parc zoologique et à l'Aquarium • Musée
N°4	8	Journées ou spectacles spécifique extérieure à la commune
		<i>Exemples :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Cinéma type : « Grand Rex » • Parcs d'attraction • Journée à thème du type : « à la mer », « à la montagne »... • Festival ou Théâtre • Evénements au stade de France

- **Fixe** la participation forfaitaire annuelle pour l'atelier Robotique dédié aux jeunes à 8 USJ (Unité Service Jeunesse).
- **Fixe** la participation forfaitaire annuelle pour l'atelier multimédia Adultes à 10 euros.
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du **1^{er} janvier 2012**.

2011-122 – JEUNESSE - CONVENTION D’AFFILIATION PRESTATAIRES VIP AVEC LA SOCIETE ENDERED FRANCE, RELATIVE A L’OPERATION « CARTE JEUNE 91 »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de signer la convention d'affiliation prestataires VIP avec la société Edenred France.

2011-123 – JEUNESSE - REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez) :

- **Approuve** le nouveau règlement intérieur.

2011-124 – SPORTS - CREATION DE TARIFS HORAIRES A LA PISCINE MUNICIPALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 4 voix contre (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez, Mme Aubry), 2 abstentions (M. Charlin, M. Aumette) :

- **Décide** la création de tarifs horaires avec un décompte à la minute (cartes de 10h00) à la piscine municipale tels que définis dans le tableau ci-dessous.

Catégories	Tarifs hiver	Tarifs été
Carte 10h00 adultes Orcéens	20,00 €	25,00 €
Carte 10h00 adultes non Orcéens	30,00 €	40,00 €
Carte 10h00 adultes non Orcéens travaillant à Orsay	25,00 €	30,00 €

- **Décide** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

La séance est levée à 1 heure.

Orsay, le 16 décembre 2011

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 16 décembre 2011